Ecrit par Echo du Mardi le 27 août 2024

HOLDING JÉRÔME BRESSY

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 27 août 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/08/2024, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING JÉRÔME BRESSY
Objet social : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société ; L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques, et notamment de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés ainsi que de tous titres de placement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; Le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de participations ; L'acquisition de biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement desdits biens et droits immobiliers qui resteront la propriété de la Société, ainsi que de tous autres immeubles et droits immobiliers dont la société deviendra propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement
Siège social : 2001 route de Cairanne, DOMAINE GOURT DE MAUTENS, 84110 RASTEAU
Capital : 919 304 €
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AVIGNON

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 août 2024

Gérance : M. BRESSY Jérôme 2001 route de Cairanne, Domaine Gourt de Mautens 84110 RASTEAU
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par les associés. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou descendants d'associés.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !